



**SNUipp**

Fédération Syndicale Unitaire

# Unitaire 33

Bulletin de la section de la Gironde du SNUipp-FSU

Directeur de la publication:  
Alain Besse  
Numéro CPPAP: 0410S07262  
ISSN 1165-7979  
Imprimé par nos soins  
Prix du numéro: 0,75 euros  
Numéro 64  
janvier 2008  
Siège: 44 cours Aristide Briand  
33075 Bordeaux Cedex  
Tél: 05 56 31 26 63  
Fax: 05 56 31 23 19  
snu33@snuipp.fr  
http://33.snuipp.fr

## Grève le 24 janvier

La forte mobilisation du 20 novembre 2007 a contraint le gouvernement à ouvrir une négociation salariale lundi 17 décembre 2007.

Or, les propositions qui ont été faites par le ministre chargé de la fonction publique ne sont pas acceptables tant sur la forme que sur le fond.

Le gouvernement refuse d'accorder une mesure générale de revalorisation du point d'indice, seule à même d'assurer un réel maintien du pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents de la fonction publique.

Ces propositions portent atteinte de façon frontale aux principes même de la négociation collective des salaires dans la fonction publique pour les remplacer par une individualisation des rémunérations.

Les mesures de gestion des ressources humaines annoncées dans le cadre de la réforme des politiques publiques heurtent également de façon frontale les fondamentaux du statut général de la fonction publique et vont contribuer à amplifier les suppressions d'emplois.

Pour l'ensemble de ces raisons, les organisations syndicales appellent, sur leur plateforme commune, à l'action le **24 janvier 2008** par la grève et les manifestations, pour exiger l'ouverture de réelles négociations sur la valeur du point d'indice et la refonte globale des grilles indiciaires, afin de permettre le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat. (extraits de la déclaration FSU, CGT, UNSA, CFTC, Solidaires, FO)

Les fédérations de l'Education FER-CGT, FNEC FP-FO, FSU, UNSA-Education constatent qu'en dépit de leurs interpellations les revendications portées par les personnels lors

de la grève du 20 novembre n'ont reçu aucune réponse, qu'il s'agisse des suppressions d'emplois ou des diverses mesures annoncées en matière d'éducation. En Gironde par exemple, un plan de rattrapage de 300 postes est nécessaire. Or la dotation pour toute l'Académie est de 65 postes.

C'est pourquoi elles appellent les personnels à porter leurs revendications en participant massivement avec les autres fonctionnaires à la grève et aux manifestations du 24 janvier et en débattant des suites. Elles les appellent également à développer la campagne

d'opinion lancée avec les parents d'élèves, les jeunes, les associations et les mouvements pédagogiques.

Ce journal fait le point sur les propositions du Ministre pour le premier degré: deux heures d'enseignement en moins et 23 propositions pour un « nouvel horizon » pour l'école. L'ensemble de ces mesures et projets représente une régression sans précédent: vous trouverez dans ce journal nos commentaires et analyses. Les réunions de secteurs du mois de janvier et la consultation nationale lancée par le SNUipp seront l'occasion d'en débattre et de dégager des perspectives d'actions.

**L'avenir de l'école nous concerne, ne les laissons pas décider sans nous !**

**C'est tous ensemble que nous ferons reculer ce gouvernement : chaque victoire pèsera sur toutes les mobilisations que nous allons mener.**

**Tous dans la rue le 24 !**

Laurence Laborde  
Claire Bordachar  
Co-secrétaires départementales

### Sommaire

**Page 1:**

éditorial

**Page 2:**

actualité: grève le 24 janvier

**Page 3-6:**

Dossier: Les 23 propositions de  
Darcos pour l'école primaire

**Page 7:**

**page 8:**

Bulletin d'adhésion

**Aucune des revendications de la grève du 20 novembre n'a été écoutée**

**C'est tous ensemble que nous ferons reculer ce gouvernement !!**

Déposé le 26 décembre 2007

étiquette

Dispensé de timbrage

Bordeaux CTC

Unitaire 33

44 cours A. BRIAND  
33075 BORDEAUX CEDEX

**P**

**P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE



# Actualités: grève le 24 janvier

## Quelques éléments chiffrés

**La FSU, CGT, Unsa, CFTC, Solidaires, FO appellent à la grève des fonctionnaires.  
La FSU, FERC-CGT, FNEC FP-FO, Unsa-Education appellent les enseignants à la grève. Voici quelques éléments d'argumentation.**

### Salaire

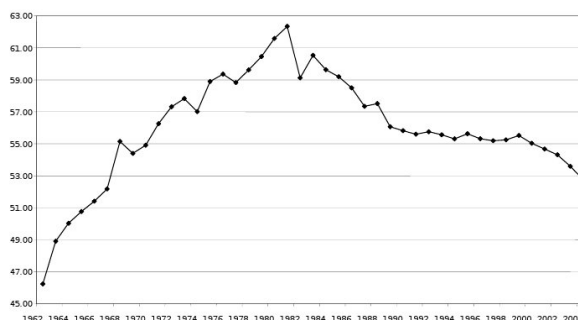
Depuis les années 80, le pouvoir d'achat du point d'indice, élément fondamental du calcul du salaire dans la fonction publique, a fondu.

Ainsi, en 25 ans, les enseignants ont perdu 25% de leur pouvoir d'achat.

Si le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés stagne depuis des années, celui des fonctionnaires est en baisse.

L'augmentation de 1% du point d'indice ne coûterait que 800 millions d'€.

Fig. 8. Pouvoir d'achat du point d'indice (euros 2004) de 1962 à 2004



### Postes d'enseignants

Le gouvernement a prévu la suppression de 11 500 postes d'enseignants à la rentrée prochaine dans l'ensemble de l'Éducation Nationale.

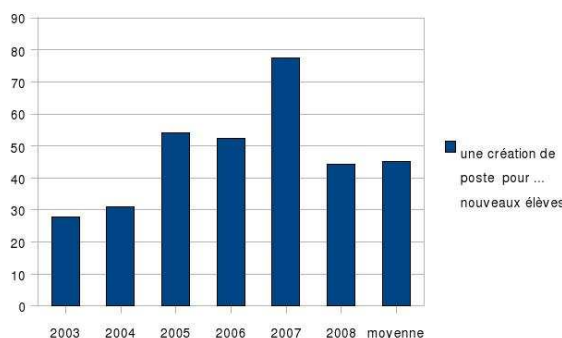
Cette nouvelle saignée se situe dans un contexte de diminution des effectifs d'enseignants qui court depuis un certain nombre d'années.

Dans le premier degré, la forte hausse démographique a conduit à des créations de postes, mais bien en-deçà des besoins (doc 1). En moyenne dans les 5 dernières années, le ministère a créé un poste de PE pour 45 nouveaux élèves.

L'année 2008 se situe dans cette veine, après l'année noire de 2007 (1 création pour 77 nouveaux élèves).

une économie de 600 millions d'€. Le paquet fiscal promis aux plus riches s'élève à 13 milliards d'€.

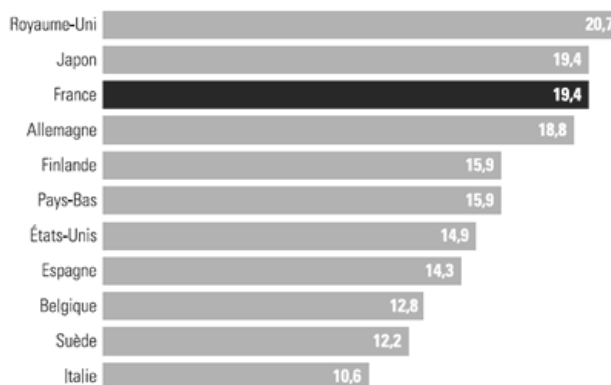
Il est urgent d'imposer d'autres choix au gouvernement, pour construire réellement l'école de la réussite de tous.



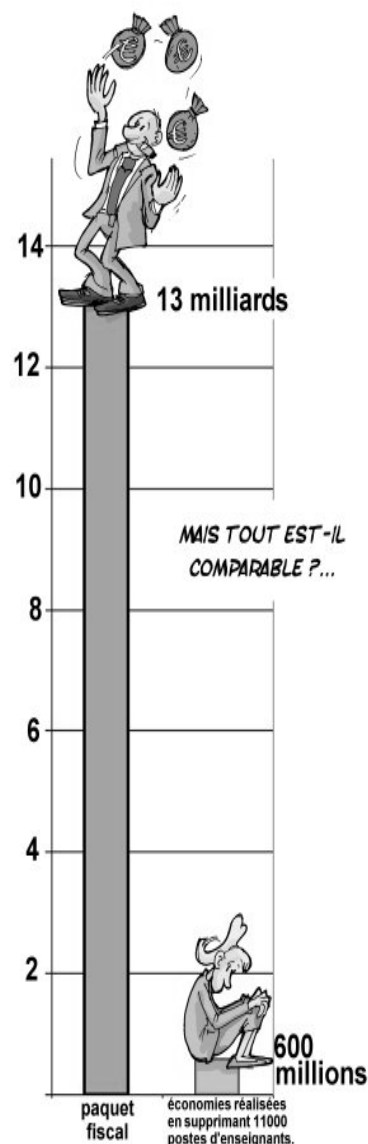
Doc 1:

En 2005, la France faisait partie des pays de l'OCDE ayant le plus faible taux d'encadrement (doc 2). Cette information n'est jamais rappelée lors des comparaisons des résultats des différents systèmes scolaires aux évaluations internationales. Le rapport Piquetty a pourtant démontré que une diminution des effectifs des classes est un facteur essentiel pour permettre de lutter contre la difficulté scolaire.

Comparaisons internationales [2005]



Doc 2: nombre d'élèves par enseignants



Doc 3

# Dossier: les 23 propositions de Darcos



## École : d'autres choix sont possibles

Les 23 propositions pour l'école de Xavier Darcos sont une des applications de la loi d'orientation Fillon.

Chaque fois qu'on parle de l'école et de propositions pour la transformer, il faut faire le bilan de ce qui a marché, de ce qu'il faut améliorer et des nouveaux défis auxquels il faut faire face.

### Ce qui a marché

Depuis plus de trente ans, le système éducatif a permis un formidable saut dans la qualification et la formation de toute la population

- Au début des années 1970, 30% des élèves sortent du système éducatif sans aucune qualification. Ils ne sont plus que 7% au début des années 90
- En 1980, 25% d'une classe d'âge obtient le baccalauréat, ils sont 61,8% en 2001

Ces résultats sont obtenus au cours d'un mouvement d'unification du système éducatif (le collège unique) et d'allongement de la scolarité (obligatoire jusqu'à 16 ans), d'une scolarisation croissante de la scolarisation en maternelle.

Ils s'accompagnent d'une réduction des inégalités :

- Au début des années 1980, 1 enfant d'ouvriers pour 4 enfants de cadres obtient le baccalauréat. En 2000, le rapport est de 2 enfants d'ouvriers pour 4 enfants de cadres.

Dans le même temps, côté budget, la part de la richesse nationale consacrée à la dépense d'éducation, augmente progressivement jusqu'en 1994. C'est cette date qui est retenue pour parler de panne éducative (le pourcentage de bachelier stagne). Coïncidence à méditer quand on dit que tout n'est pas une question de budget !

### Ce qui reste à améliorer :

Il reste toujours 15% d'élèves en difficultés importantes à l'entrée en 6ème, et 7% d'élèves sortent toujours sans qualification.

Si les inégalités se sont réduites, elles n'ont pas disparu.

- - Quand 90% des enfants de cadres passent en 2<sup>d</sup> générale ou technologique, ils sont simplement 42 % d'enfants d'ouvriers.
- - 44% des enfants de milieux défavorisés ont redoublé la 6ème ou la 5ème, pour seulement 5% de cadre.

Notons que les différences de réussite scolaire sont plus fortes quand on re-

tion précoce des élèves en difficulté. C'est ce deuxième choix que fera la loi

## Les 23 propositions de Darcos pour l'école primaire

garde les revenus et non les Catégories Socio Professionnelles. Les 2 millions d'enfants pauvres sont les plus touchés.

### Le pari de la réussite de tous ou le renoncement

Au début des années 2000, face à ce constat, deux politiques sont possibles :

- relancer l'investissement éducatif, donner les moyens à l'école et au collège en personnel, en formation et en fonctionnement de supprimer « le noyau dur de l'échec ».

- renoncer à un nouveau saut de démocratisation et organiser sélection et évic-

Fillon de 2005. Alignant les politiques éducatives sur les besoins de l'économie, le gouvernement fait le constat qu'il faut que la moitié d'une tranche d'âge soit formée à bac + 3 ( donc investir dans les universités) et qu'à l'autre bout de la chaîne, ce sont les emplois de service à faible qualification professionnelle mais avec des compétences comportementales (aide à la personne) qui vont connaître une forte augmentation. On préparera donc, dès l'école primaire, la sortie précoce des 15 à 20% d'enfants qu'il serait inutile et financièrement coûteux de surqualifier.

Les 23 propositions s'inscrivent dans un cadre de restriction budgétaire massive (avec 11200 suppressions de postes en 2008), et dans la droite ligne de la loi Fillon sur l'Ecole (socle commun, PPRE, et distinction entre temps de transmission des savoirs fondamentaux et de l'éducatif). Les éléments les plus frappants en sont :

- la réduction du temps de scolarité des enfants (2h en moins par semaine)
- un recentrage des objectifs des programmes intégrant la mise en place d'un socle commun qui constitue une régression
- l'abandon de toute mention au RASED dans la lutte contre la difficulté scolaire en renvoyant cette lutte à 2 heures de plus que les autres pour les élèves en difficulté et à un stage intensif avant le collège
- le silence sur le rôle des ZEP
- l'abandon de la scolarisation des moins de 3 ans
- un pilotage du système éducatif par les évaluations : évaluations massives des élèves, qui sont utilisées pour évaluer les enseignants et les écoles, dans un cadre de la mise en avant du salaire au mérite et d'abandon de la carte scolaire

Ces propositions comprennent des mesures visant à s'assurer que notre profession, plutôt éduquée à la réussite de tous, ne traînera pas le pas. Ces mesures sont le renforcement des hiérarchies, l'évaluation et l'avancement de carrière mis en regard des résultats des élèves.

Le SNUipp est porteur d'une toute autre orientation, avec des propositions concrètes pour les élèves, les parents et les enseignants. Elles seront notre fil rouge face aux régressions éducatives du gouvernement.



# Dossier: les 23 propositions de Darcos

Nous vous proposons une présentation des points importants de ces 23 propositions, organisées autour de 4 grands thèmes: le traitement de la difficulté scolaire, l'évaluation, les personnels et la maternelle. Pour chaque thème, des passages du texte sont mis en exergue (en italique). Nous donnons à côté des éléments de commentaires et d'analyse.

## Le traitement de la difficulté scolaire

Darcos se donne comme objectif de diviser par trois la difficulté lourde en arguant que « la réussite scolaire ne doit pas être la conséquence des inégalités sociales. » L'objectif est louable. Mais ses propositions vont à l'encontre de cet objectif. Elles construisent une école ségrégative, qui augmente les inégalités scolaires. La comparaison des résultats des pays européens le montre : les pays qui ont le parcours scolaire le plus unifié (pas de sélection précoce, pas de dérogation ou assouplissement de carte scolaire) sont ceux pour lesquels les inégalités sociales ont le moins d'incidence dans les résultats scolaires. Les propositions de Darcos tourment le dos à cette école unifiée, école de la réussite de tous.

### Missions et temps d'école

« Il faut distinguer le temps des apprentissages fondamentaux et le temps de l'accompagnement éducatif »

« 24 heures hebdomadaires pleinement utilisées, sans détours inutiles »

C'est moins d'école, et une école recentrée sur les apprentissages dits fondamentaux. Or pour le SNUipp, l'école primaire doit être le pilier d'une culture commune de haut niveau, qui est indispensable d'un point de vue démocratique et pour l'autonomie de chacun. Ce qui ne sera pas traité à l'école restera à la charge des familles, et donc reproduira les inégalités.

### Redoublement

« La proportion d'élèves ayant redoublé une fois à l'école primaire devra diminuer »

Le redoublement n'est effectivement pas bénéfique aux élèves. Il est intéressant de constater que les pays qui ont banni le redoublement, proposent d'autres conditions d'accueil et d'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages.

### Gérer la difficulté scolaire

« 2 heures hebdomadaires pour une aide personnalisée pour chaque enfant en difficulté »  
« en petits groupes en dehors des horaires de classe collectives »  
« stage de remise à niveau entre la fin du CM1 et le commencement de la scolarité au collège »

Le texte ne parle pas des RASED, dont les personnels spécialisés sont les seuls formés par l'Institution à la compréhension et à la remédiation de la difficulté scolaire. Les mesures proposées n'offrent qu'une voie pour la lutte contre l'échec scolaire: la mise de côté des enfants en difficulté et la répétition, en se recentrant sur le socle commun.

Or, il n'y a pas une difficulté, mais des difficultés, qui nécessitent des réponses différentes. Pour le SNUipp, il faut, dans la classe, diversifier les approches pédagogiques et les formes de travail. Pour cela il faut de la formation pour les enseignants, développer des RASED complets, développer le travail d'équipe pour permettre les regards croisés et l'inventivité pédagogique, mettre en place des maîtres supplémentaires dans les écoles pour donner aux enseignants du temps de concertation et d'élaboration collective. Il faut aussi permettre pleinement le fonctionnement des cycles pour donner une latitude dans le temps à l'enfant et à l'enseignant pour lever les difficultés d'apprentissage.

## L'évaluation: outil de pilotage du système

C'est un des maîtres-mots de ce texte: évaluer. Évaluer les élèves, évaluer les enseignants sur la base des résultats des élèves (voir plus loin), évaluer les écoles. L'évaluation devient l'outil de pilotage du système éducatif.

« L'évaluation des professeurs des écoles doit être redéfinie: pour ne plus s'attacher seulement à la méthode pédagogique de l'enseignement mais intégrer les progrès de l'élève (4.2). »

« Pour évaluer les élèves, les professeurs des écoles auront accès à de nouveaux outils d'évaluation(3.2). Deux évaluations nationales témoins serviront à mesurer les acquis des élèves au CE1 et au CM2. Le résultat de ces évaluations sera communiqué aux familles. Leurs constats seront rendus publics.(3.3) »

« Les bonnes pratiques qui aboutissent aux meilleurs résultats seront valorisées et mutualisées. L'évaluation sera plus fréquente et régulière. (3.4) »

« L'évaluation et la réussite des personnels enseignants de la circonscription constitueront les objectifs prioritaires pour les IEN(4.3) »

#### Pour les élèves

Plus on évalue, moins on passe du temps sur les apprentissages. Pourtant c'est bien pour apprendre que les enfants viennent à l'école.

Les évaluations, contrairement aux programmes, ne sont pas discutées. Elles conduiront de plus en plus à orienter les pratiques pédagogiques des enseignants, à les normaliser pour répondre aux critères d'évaluation, au détriment de la nécessaire innovation pédagogique



## Les personnels

### Liberté pédagogique

*« Les programmes ne comporteront pas d'injonction propre à limiter la liberté pédagogique du maître garantie par la loi. La répartition des enseignements.(2.1) La répartition des enseignements doit donner une priorité absolue à l'apprentissage de la langue française tout au long de la scolarité primaire (2.1) »*

L'affirmation d'une liberté pédagogique n'entre-t-elle pas en contradiction avec l'obligation de résultats et la mise en valeur des « bonnes pratiques »(3.4) ?

Pour le SNUipp, l'acquisition de l'esprit critique et de l'indépendance d'esprit accompagne celle des connaissances et la capacité de s'en approprier de nouvelles. Toutes les recherches montrent que l'ensemble des disciplines et activités, et notamment celles mettant en jeu des processus de création, participe à l'acquisition des savoirs. Leur diversité est constitutive d'une culture qui détermine la réussite de tous les élèves, un atout en plus pour lutter contre la difficulté scolaire. Comment parler de la liberté pédagogique en surdéterminant une discipline ?

### Formation

*« En cas de difficultés professionnelles avérées ou de besoin de perfectionnement, le PE bénéficiera d'une formation professionnelle adaptée.(4.4) »  
« La formation des personnels enseignants en maternelle doit être renforcée (6.3) »*

Est-il besoin d'être en difficulté pour demander un stage ? Qu'en sera-t-il des stages d'équipes ?

Le resserrement de la formation continue sur un public ciblé prend son sens dans un contexte de diminution drastique de la formation continue (à titre d'exemple sur notre département : sur 700 demandes de stage en maternelle 70 ont été accordées cette année). Pour le SNUipp, la formation continue doit au contraire être renouvée, son volume augmenté. Le plan départemental de formation doit prendre en compte les aspirations et besoins exprimés par les personnels. Elle doit contribuer à l'élévation du niveau de formation de tous et participer à la mise à jour des connaissances disciplinaires et professionnelles. En ce sens, il faut une augmentation du potentiel de remplaçants.

### Temps de service

*Les deux heures libérées seront incluses dans les horaires de service des PE. Elles permettent d'instituer une aide personnalisée pour chaque élève en difficulté sur un temps spécifique de deux heures hebdomadaires (5.1) Les stages pendant les vacances seront assurés par des enseignants volontaires qui recevront une rémunération complémentaire à cette fin.(5.5)*

Le Ministère ne dégage aucun moyen nouveau pour traiter la difficulté scolaire sur l'ensemble des écoles et le temps de classe commun (maîtres supplémentaires, renforcement des Rased). D'autre part cette aide personnalisée hors temps scolaire se fera au dépend de l'investissement des collègues ou des équipes qui hors temps scolaire travaillaient sur des projets (comité de lecture, journal ZEP...) qui concernaient l'ensemble des élèves. Devrons-nous après la classe intervenir dans notre école, dans d'autres ? Celles de l'EPEP qui sera mis en place ?

le SNUipp est opposé à la réduction des horaires des élèves. Pour être en mesure de faire davantage progresser les élèves, il faut 3 heures de concertations hebdomadaires incluses dans le temps de service avec un objectif à terme de 18 heures d'enseignement en présence des élèves sans diminuer leurs horaires.

Nous condamnons toutes les mesures qui tendent à lier les rémunérations avec l'emploi exercé, le recours aux primes, l'individualisation des salaires. Nous réclamons une augmentation de la valeur du point d'indice pour tous.

dont on a besoin les élèves en difficulté. De plus l'évaluation des écoles, rendue publique, dans un contexte d'abandon de la carte scolaire, induira une fuite scolaire: écoles favorisées et écoles ghettos. Et les élèves des classes populaires seront les premiers à en payer le prix.

#### **Pour les enseignants :**

Pour le SNUipp/FSU les évaluations des élèves ne peuvent être que des outils au sein des équipes d'écoles au service des élèves et de la réussite scolaire. Elles ne doivent pas servir à évaluer les maîtres. Le déroulement de carrière des enseignants ne peut être fonction des progrès de élèves et de notre capacité à former des pratiques pédagogiques pour obtenir des résultats d'élèves évalués positive-

ment (bâchage).

Pour le syndicat FSU des inspecteurs (SIEN) :l'individualisation préside à l'ensemble du texte. Les propos sur l'évaluation des inspecteurs sont réducteurs et survalorisent le regard qu'il conviendrait qu'ils portent sur les progrès des élèves, envisagés dans une perspective utilisatrice ou formelle, restreinte et morcelée.

Pour le SNUipp/FSU il faut réfléchir à des nouvelles formes d'évaluation des enseignants envisagées dans une perspective formatrice et collective. Elles devront passer par des modalités donnant plus de place à la cohérence d'équipe et à la formation.

C'est en ce sens que nous souhaitons l'abandon de la note dans le barème des promotions et l'avancement au grand

choix pour tous.

#### **Pour les écoles :**

Pour le SNUipp /FSU la publication des résultats des évaluations des élèves ne doit pas se faire à un niveau inférieur que le niveau national. Sinon, il y a risque de mettre en concurrence les écoles. La publication des résultats entraîne un classement, qui ne fait qu'entériner, la plupart du temps, l'image (positive ou négative) des écoles et donc le souci d'évitement des parents dans certains secteurs. Cela aurait pour conséquences de renforcer « l'effet ghetto » et rendrait plus ardue la gestion de la difficulté scolaire que nous sommes censés combattre. La mise en place des EPEP renforcerait cette mise en concurrence





# Dossier: les 23 propositions de Darcos

## La maternelle

« Les missions de l'école maternelle seront redéfinies en fonction des âges d'accueil. L'école maternelle française résulte de choix historiques spécifiques à notre pays. A la fonction de garde du 19ème siècle s'est ajoutée une fonction éducatrice, enfin l'école maternelle est devenue un lieu d'apprentissage.

L'école maternelle doit jouer tout son rôle dans la réussite scolaire. Il n'est pas envisageable qu'elle soit réduite à une fonction de garde pour de très jeunes enfants qui ne retirent aucun bénéfice mesurable d'une scolarisation trop précoce. Aussi, dans les domaines de l'apprentissage du langage, du développement physique et de l'autonomie, une véritable progressivité sera mise en œuvre de la Petite section à la Grande section, en fonction des besoins de chaque enfant.

Le Ministère veut donner à l'école maternelle un programme qui respecte mieux sa spécificité en matière pédagogique et, comme pour l'école élémentaire, un programme compréhensible par tous. Ce programme s'attachera notamment à mieux définir les objectifs de la Grande section d'école maternelle et ainsi que son rôle dans la scolarité. Enfin, la formation des personnels enseignants en maternelle doit être renforcée...dans le cadre de la formation initiale, mais aussi en formation continue. »

Les représentants des syndicats et de l'AGEEM au groupe de travail du Ministère ont permis des avancées : il y aurait une circulaire permettant d'inscrire dans le projet d'école des dispositifs particuliers comme les moments d'adaptation, les rentrées échelonnées et les modalités de dialogue avec les familles. Le ministre remet en cause la scolarisation des moins de trois ans en l'assimilant à un mode de garde. Il est inacceptable que le Ministère présente ainsi le travail fait par les enseignants de Toute Petite Section.

Pour de nombreux enfants, issus de milieux sociaux défavorisés mais aussi pour des enfants de milieux très favorisés, les effets sont positifs.

L'étude ci-dessous le démontre.

Le ministre suspend la scolarisation des moins de 3 ans sans qu'aucun bilan n'ait été tiré de leur scolarisation. Les récentes études démontrent pourtant des bienfaits pour les élèves d'une scolarisation précoce dans de bonnes conditions (langage, socialisation...) La scolarisation des tout petits demande des conditions d'accueil adaptées: locaux, nombre d'adultes. Dans un contexte de réduction drastique du budget, il est évident que la motivation principale est à nouveau une économie de moyens qui va avoir des conséquences sur la réussite des élèves et sur la carte scolaire.

La progressivité des apprentissages est déjà largement prise en compte par les programmes actuels et par les enseignants qui les appliquent à partir de leurs programmations de cycle. De nouveaux outils peuvent être utiles s'ils gardent la cohérence du cycle 1 au lieu de cloisonner chaque année.

Le Snuipp émet de vives réserves sur la volonté de « simplification » annoncée.

Il est par contre effectivement urgent de mieux définir les objectifs de la GS pour mettre fin à une pression induisant une élémentarisation de cette classe

Les préconisations du groupe maternelle ont été retenues en la matière mais nous restons dubitatifs devant l'évolution des offres de formation continue dans les départements.

La formation initiale actuelle ne permet pas une évolution positive.

### **Mandat du SNUIPP au Congrès de Nevers :**

En quelques années, les conditions de scolarisation en maternelle se sont fortement dégradées en raison notamment des fusions d'école, de la hausse des effectifs, de la non-priorité des remplacements. L'école maternelle constitue aujourd'hui une variable d'ajustement. Le ministère a défini des programmes pour l'école maternelle, reconnaissant ainsi le statut d'élèves pour les enfants scolarisés en maternelle. Le SNUipp exige donc qu'ils soient comptabilisés dans les opérations de carte scolaire au même titre que les élèves de l'école élémentaire. Les seuils d'ouverture doivent être redéfinis. Des campagnes d'opinion, ainsi que la volonté administrative de ne pas comptabiliser les moins de trois ans, ont contribué à marginaliser la scolarisation des deux ans. Le SNUipp exige le droit pour tous les enfants d'être scolarisés dès 2 ans si les familles le souhaitent

| Âge d'entrée à l'école maternelle et carrière scolaire en début d'école élémentaire<br>(panel d'élèves de cours préparatoire recruté en 1997) (%) |                   |                    |                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|---------------------|
| Âge d'entrée en maternelle                                                                                                                        | Accès au CE2      |                    |                     |
|                                                                                                                                                   | Sans redoublement | Redoublement au CP | Redoublement au CE1 |
| 2 ans                                                                                                                                             | 90,8              | 4,3                | 4,9                 |
| 3 ans                                                                                                                                             | 87,7              | 5,4                | 6,9                 |
| 4 ans et plus                                                                                                                                     | 76,6              | 11,1               | 10,9                |
| Ensemble                                                                                                                                          | 88,0              | 5,4                | 6,5                 |

Source: Education et Formations - n°66 - juillet-décembre 2003



## En bref

### Stage syndical sur les régimes de solidarité

#### Pensez à vous inscrire

Le 12 février 2008, le SNUipp organise un stage sur les réformes des retraites et de la Sécurité Sociale, avec Jean-Marie Harribey (co-président d'ATTAC, chercheur en économie à Bx IV) et Christian Jouanolou (médecin, animateur du MAS).

Pensez à vous inscrire avant le 12 janvier. Les modalités d'inscription sont disponibles sur le précédent Unitaire 33 (spécial paritaire).

### 65 postes pour l'Aquitaine, il en faut 300 rien que pour la Gironde

Le ministère vient d'annoncer la répartition académique de la dotation en postes. L'Aquitaine s'est vue attribuer 65 postes alors qu'il faut 300 postes en Gironde pour rattraper la moyenne nationale en terme de taux d'encadrement, et 100 postes dans les Landes.

Il est plus qu'urgent de faire signer la pétition intersyndicale pour réclamer un plan de rattrapage (<http://33.snuipp.fr>) et participer à la grève du 24 janvier.

### Report des CTP

Le ministère a confirmé qu'il avait donné des consignes pour reporter les opérations de carte scolaire préparant la rentrée 2008 au-delà des élections municipales.

Ce report perturbe le calendrier paritaire que nous vous avons fait parvenir.

Le ministère aurait-il peur des conséquences électorales des manques de créations de postes d'enseignants?

### Service minimum: non à la remise en cause du droit de grève

Le ministère vient d'annoncer sa volonté d'instaurer un service minimum dans les écoles, notamment organisé par les municipalités.

Le SNUipp rappelle que le recours à la grève s'effectue toujours pour des raisons d'avenir et d'efficacité du service public d'Éducation, dans l'intérêt des élèves et des personnels.

Plutôt que d'un service d'accueil minimum les jours de grève, le ministre serait bien inspiré d'assurer un service public d'éducation maximum toute l'année. Cela nécessite une toute autre logique budgétaire que la suppression de milliers de postes dans l'éducation.

## En direct des discussions sur la suppression de 2h d'enseignement

Durant le mois de décembre, le ministère a reçu 4 fois les organisations syndicales dans le cadre du protocole de discussion sur les conséquences de la suppression du samedi matin.

Le SNUipp a rappelé le contexte de cette discussion : restrictions budgétaires sans précédent et participation importante des enseignants du premier degré à la journée de grève du 20 novembre. Les enseignants des écoles attendent des réponses à leurs demandes en matière de rémunération, de création d'emploi, de mesures qui permettent d'améliorer la prise en charge des élèves en difficulté et la prise en compte des besoins en matière de temps de concertation pour un meilleur fonctionnement des écoles. Ce contexte budgétaire pèse lourd sur les discussions engagées.

Le SNUipp a également rappelé que la prise en charge de la difficulté scolaire doit se faire pendant le temps de classe et de façon collective en équipe pédagogique ; elle doit d'abord être pensée sur le temps des apprentissages au sein de la classe en s'appuyant sur les RASED. La prise en charge de la difficulté scolaire par les enseignants "non spécialisés" sur le temps hors-scolaire est un déni de la mission des RASED : nous ne pouvons pas l'accepter !

Le SNUipp a insisté sur la nécessité de mettre en place des fonctionnements avec « plus de maîtres que de classes », la possibilité de travailler par groupe, de dédoubler les classes pour certaines séquences. Il a souligné l'accroissement des missions des enseignants : équipes éducatives, réunions avec les parents, PAI, conseil des maîtres, PPRE, évaluations... qui doivent être reconnues comme temps de travail effectif et nécessitent d'aller vers l'attribution de 3 heures de concertation sur le temps de service.

Pour le ministère, la priorité d'utilisation des heures libérées sera « d'agir devant les élèves ». Il indique que l'utilisation de ces deux heures passera par « une solution pour les élèves rencontrant des difficultés ». Pour l'instant la for-

mulation concernant les horaires des élèves n'est pas définitive, elle reprendra le principe « 24 heures pour tous plus un maximum de 2 heures pour certains ».

24h pour certains et 24h+2 pour d'autres : c'est un service public à plusieurs vitesses et à géométrie variable qui se mettrait en place. Cette mesure est dangereuse parce qu'elle met en cause les fondements du service public

Nous avons insisté sur l'impossibilité d'ajouter une heure de « soutien » après une journée de classe avec le risque de stigmatisation des élèves concernés, et l'alourdissement de leur journée scolaire !. De plus, de nombreuses difficultés organisationnelles vont se poser (ramassage scolaire, nombre d'élèves en situation difficile, maternelle...) qui rendent peu crédible la mise en place d'un dispositif de deux heures de soutien après la classe ou pendant la pose méridienne.

Pour les enseignants, le ministère a précisé que « leur service est de 27 heures hebdomadaires dont 24 heures d'enseignement à tous les élèves et trois heures spécifiquement consacrées à l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage, à la concertation, à des actions de formation et aux relations avec les partenaires de l'école ».

Cette réforme est une fois de plus faite dans la précipitation. Le ministre a annoncé publiquement la suppression du samedi matin sans avoir réfléchi à son application, la seule chose certaine étant que les élèves auront moins d'heures d'enseignement.

Nous avons obtenu que les discussions continuent durant le mois de janvier

Cette réorganisation importante nécessite du temps et des moyens d'une autre ampleur que ceux prévus. Le SNUipp consultera l'ensemble de la profession sur les mesures prises quand elles seront connues.



SNU-Ipp

**Syndicat National Unitaire**  
des *Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC*  
Section de la Gironde: 44 cours Aristide Briand  
33075 Bordeaux Cedex  
tél: 05 56 31 26 63 fax: 05 56 31 23 19  
snu33@snuipp.fr http:// 33.snuipp.fr

## Bulletin d'adhésion 2007/2008

**Adhérons !  
Agissons  
ensemble !**

Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élus du personnel. Il est indispensable pour mener la lutte pour le maintien et le développement des droits sociaux. Il est aussi le lieu de discussion et de réflexion sur nos pratiques professionnelles ou sociales. Mais l'action et l'information ont un coût. Le SNUipp ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents. **Donc n'hésitez plus, adhérez au SNUipp, syndicat majoritaire du 1er degré, et renvoyez votre bulletin d'adhésion dès la rentrée !**

- ☐ nouveau syndiqué(e)  
☐ déjà syndiqué(e) au SNUipp 33  
☐ déjà syndiqué(e) au SNUipp (autre département)

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Date de naissance: \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Adresse électronique \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUipp les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés. Cette autorisation est révocable en m'adressant au SNUipp.

### Mode de règlement

Le montant de ma cotisation est de ..... € (voir tableaux ci-contre)

☐ Je paie par chèque(s) (de 1 à 5) à l'ordre du SNUipp 33, datés du jour de l'émission. (Indiquer le mois d'encaissement souhaité au dos.)

☐ Je choisis le prélèvement automatique.

☐ Le SNUipp a déjà l'autorisation de prélèvement sur mon compte

☐ Envoyez-moi les imprimés nécessaires

Cochez ci-dessous les mois de prélèvements souhaités :

- ☐ Octobre ☐ Décembre ☐ Février ☐ Avril ☐ Juin  
☐ Novembre ☐ Janvier ☐ Mars ☐ Mai ☐ Juillet

Date : \_\_\_\_\_ signature: \_\_\_\_\_

**NB : La cotisation de cette année sera à déduire des impôts 2008 (en 2009).**

**66% de la cotisation  
est déductible  
de vos impôts.**

Entourez ci-dessous les éléments  
vous concernant

### Cotisations instits et PE

| Ech. | Instit. | PE    | H. classe |
|------|---------|-------|-----------|
| 3    |         | 121 € | 185 €     |
| 4    |         | 128 € | 197 €     |
| 5    |         | 135 € | 214 €     |
| 6    | 120 €   | 143 € | 228 €     |
| 7    | 123 €   | 152 € | 240 €     |
| 8    | 129 €   | 163 € |           |
| 9    | 136 €   | 174 € |           |
| 10   | 144 €   | 188 € |           |
| 11   | 158 €   | 202 € |           |

### Indemnités

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| Spécialisé, IMF              | Ajouter 8 €  |
| Direction 5 cl. Et plus      | Ajouter 10 € |
| CPAIEN                       | Ajouter 13 € |
| Direction SEGPA ou étab. spé | Ajouter 13 € |

### Autres situations

|                       |                       |
|-----------------------|-----------------------|
| PE1                   | Cotisation : 5 €      |
| PE2                   | Cotisation : 115 €    |
| AE, AVS               | Cotisation : 40 €     |
| EVS                   | Cotisation : 25 €     |
| Mi-temps              | 3/5e de la cotisation |
| Temps partiel autre   | % quotité travaillée  |
| Dispo, congé parental | Cotisation : 70 €     |

### PEGC

| Ech. | Cl. Norm. | Ech. | H. C. | C.exc. |
|------|-----------|------|-------|--------|
| 5    | 121 €     | 1    | 140 € | 188 €  |
| 6    | 127 €     | 2    | 148 € | 204 €  |
| 7    | 133 €     | 3    | 157 € | 214 €  |
| 8    | 141 €     | 4    | 166 € | 228 €  |
| 9    | 148 €     | 5    | 188 € | 241 €  |
| 10   | 157 €     | 6    | 202 € |        |
| 11   | 166 €     |      |       |        |

### Retraité(e)s

| Pension mensuelle | Cotis. annuelle | Pension mensuelle | Cotis. annuelle |
|-------------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| 1200              | 73 €            | 1800              | 109 €           |
| 1300              | 79 €            | 1900              | 115 €           |
| 1400              | 85 €            | 2000              | 121 €           |
| 1500              | 91 €            | 2100              | 127 €           |
| 1600              | 97 €            | 2200              | 133 €           |
| 1700              | 103 €           | 2300              | 139 €           |